



**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DES LOTS 3 356 474, 4 499 834 et 3 356 479
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

TRAVAUX DE STABILISATION DE LA DIGUE MITCH-BÉDARD

AVIS est par les présentes au propriétaire en titre du lot 3 356 474 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Cowansville, sans bâtisse, soit W.P. Carter, ainsi qu'à l'adjudicataire inscrit au registre foncier suivant un avis d'adjudication pour défaut de paiement de l'impôt foncier publié le 21 juin 2021, soit 9403-9120 Québec inc., que la Ville entend procéder à des travaux de stabilisation de la digue Mitch-Bédard située en partie sur leur immeuble.

AVIS est également donné au propriétaire du lot 4 499 834 du cadastre du Québec, situé au 406, rue Principale, à Cowansville, soit M. Réjean Ostiguy que la Ville entend procéder à des travaux de stabilisation de la digue Mitch-Bédard située en partie sur leur immeuble.

AVIS est finalement donné aux propriétaires du lot 3 356 479 du cadastre du Québec, situé au 450, rue Principale, à Cowansville, soit Marco Bazinet et Mélanie Gélinas, que la Ville entend procéder à des travaux de stabilisation de la digue Mitch-Bédard située en partie sur leur immeuble.

Les travaux consistent notamment l'émondage et l'abattage d'arbres situés sur la digue Mitch-Bédard, ainsi qu'au rehaussement de la structure.

Le présent préavis est effectué en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) qui édicte à ses articles 4 et 95 qu'en matière de sécurité, une municipalité peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les travaux d'émondage débuteront le 19 août 2024 et que les travaux de rehaussement de la digue débuteront le 26 août 2024 et s'échelonneront sur une durée d'environ 6 semaines.

Donné à Cowansville, ce 30 juillet 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA